

## NOUVELLE LÉGISLATION

### POUR LA VENTE DE JOUETS DE COLLECTION

---

La législation pour la vente d'ours en peluche a été modifiée.

Dorénavant, la notion « *Ours de collection pour adulte, interdits aux jeunes enfants* », n'est plus suffisante et acceptée par les services économiques et financiers français.

En effet, les services du Cedef (*Centre de Documentation Économie Finances*) considèrent que dorénavant les peluches « *Ours de collection* » font bel et bien partie de la **catégorie des jouets devant convenir aux enfants de moins de 3 ans**.

En effet, pour eux :

*« ... En terme de sécurité attendue, ces produits ne se distinguent pas des peluches classiques : ni leur prix, ni leur matière noble, ni même le fait qu'elles soient fabriquées en petite série, voire en pièce unique, ne sauraient les rendre moins attractives pour un enfant... » .*

Donc, pour que les jouets de collection puissent être mis en vente libre pour les services économiques et financiers, il convient qu'ils rentrent dans la classification des « **Objets de décoration** ». En conséquence, ils demandent aux fabricants de faire en sorte que :

*« ... les peluches de collection / pour collectionneurs ne permettant pas le câlinage, il vous appartient d'apporter des éléments concrets permettant de les classer dans la rubrique décoration : par exemple lester de sable la peluche, mettre un socle solide à l'objet pour permettre une tenue stable (En l'attachant sur un pied avec tige métallique utilisé pour les poupées par exemple),...»*

Pour les salons et expositions, nous vous suggérons de présenter vos ours sur un pied en incluant autour du cou un collier de serrage en matière synthétique (de type *Tyrap, Colson, Serflex, Rilsan...*), afin de maintenir attaché l'ours à son support. Peut-être, serait-il également judicieux de faire signer à chacun de vos acheteurs afin de vous couvrir, une décharge l'engageant à ne pas offrir son ours de collection à un jeune enfant.

Dans le même but de protéger ses exposants, le « *Salon Gueules de Miel* », ne permettra plus l'entrée aux jeunes enfants de moins de 12 ans.